

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 115/6e L De la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domomiale.

n° 115/6e L De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date de publication
7 septembre 1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1299 du 7 septembre 1964, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Abdallah Ali Cheik la concession provisoire d'une parcelle de terrain d'une superficie de cent-huit mètres carrés environ, sise à Djibouti, quartier 1, au prix de cent francs le mètre carré.